

DELIBERATION n°24/2023

**OBJET : REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE
POLICE**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	19
Excusés :	8
Pouvoirs :	5
Votants :	24

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 29 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-trois juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Emilie GAGLIOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Pierre BRANCATO Jean-Paul THIEULIN, Patrick LECLERCQ Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Olivia LEVINGSTON, Chantal NIOT, Marc MONIER.

PROCURATIONS : Pierre BRANCATO qui a donnée pouvoir à Christian GORACCI, Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Joëlle BOUHELIER qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Marc MONIER qui a donné pouvoir à Vincent MARCIANO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur le Président du Conseil Départemental, a communiqué les procédures relatives aux aides financières au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2023.

Monsieur le Maire **propose** :

- 1) D'acquérir un radar pédagogique
- 2) De procéder à des travaux de mise en sécurité sur les chemins suivants :
 - 📍 Chemin des Picholines
 - 📍 Chemin de la Grande Fontaine
 - 📍 Chemin des Colles
 - 📍 Chemin du Ranch
- 3) De procéder aux marquages aux sols sur les chemins suivants :
 - 📍 Chemin de la Fouan
 - 📍 Chemin de l'Escure
 - 📍 Chemin du Camp de Tende
 - 📍 Chemin de la Treille

Monsieur le Maire propose également le plan de financement suivant :

	Acquisition radar pédagogique	Mise en sécurité	Marquage au sol	TOTAUX HT
Coût estimé des dépenses	2 000.00 € HT	18 770.00 € HT	29 000.00 € HT	49 770.00 € HT
Subvention du Conseil Départemental	-	-		
CASA (Aide exceptionnelle)	-			
SENAT enveloppe parlementaire	-			
PRODUIT DES AMENDES DE POLICE sollicité 30 %	600.00 €	5 631.00 €	8 700.00 €	14 931.00 € HT
Part communale sur fonds propres	1 400.00 € HT	13 139.00 € HT	20 300.00 € HT	34 839.00 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE les opérations ci-dessus proposées,
APPROUVE le coût des dépenses ci-dessus,
APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
 Les formalités de publicité ayant été
 Effectuées le - 5 JUIN 2023
 Et la délibération expédiée à la
 Sous-préfecture le - 5 JUIN 2023

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Emmanuel DELMOTTE

